



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

23 JAN. 2018

3577

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 23 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de l'offensive de la Turquie en Syrie.

En effet, Ankara a lancé samedi une offensive militaire sur l'enclave kurde syrienne d'Afrin contre des positions de l'YPG, lesdites « Unités de protection du peuple ». Par la suite, les Kurdes de Syrie ont appelé lundi la coalition internationale anti-EI à « prendre ses responsabilités ». Selon un communiqué des Forces démocratiques syriennes, une alliance de combattants kurdes et arabes engagés dans la guerre contre les djihadistes depuis 2015, « la coalition internationale, notre partenaire dans la lutte contre le terrorisme (...) est appelée à prendre ses responsabilités vis-à-vis de nos forces et de notre peuple à Afrin ». Le président turc Recep Tayyip Erdogan a rappelé, quant à lui, que la Turquie ne fera « pas marche arrière », ajoutant que l'opération était menée « en accord » avec Moscou. Enfin, Washington a réitéré son appel à la « retenue » de « toutes les parties », tout en reconnaissant « le droit légitime de la Turquie » à se « protéger ».

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

1. Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur la position du Gouvernement relative à la récente offensive de la Turquie en Syrie ?
2. Monsieur le Ministre peut-il m'informer si le Luxembourg et l'Union Européenne comptent rester solidaires avec les Kurdes de Syrie même après la chute de l' « État Islamique » ?
3. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur les différentes pistes diplomatiques que le Luxembourg envisage d'emprunter dans ce dossier au niveau de l'Union Européenne et de l'OTAN ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre



Luxembourg, le 20/02/2018

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3577 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.

Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n° 3577 déposée le 23 janvier 2018
par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar**

Réponse à la question n° 1 :

J'ai déjà pu exprimer mes vives inquiétudes quant à cette opération militaire.

Nous comprenons les préoccupations de la Turquie à propos de la situation difficile à ses frontières. La Turquie a parfaitement le droit d'assurer la sûreté et la sécurité des citoyens turcs vivant près de la frontière avec la Syrie. Nous sommes néanmoins profondément inquiets du nouveau front ouvert dans le nord de la Syrie, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour des raisons humanitaires. Les nouveaux affrontements ont déjà causé la mort de civils, alors que des milliers de personnes ont été déplacées. L'ONU a lancé un avertissement sur la régression de la situation humanitaire dans toute la Syrie. L'accès à l'aide humanitaire doit être garanti à toute la population qui en a besoin. Les Syriens n'ont pas besoin d'un nouveau front, ni d'une nouvelle crise.

Au-delà de la tragédie humanitaire, l'offensive contre Afrin pourrait aussi avoir des conséquences politiques néfastes, à la fois sur les équilibres internes de la future Syrie et la région, mais également sur les futures négociations politiques. En effet, toute nouvelle escalade de la violence peut repousser les chances d'une solution politique au conflit. La vraie sécurité ne peut résulter que d'une solution politique négociée au conflit. Toutes les parties devraient dès lors concentrer leurs efforts sur la conclusion des négociations menées par l'ONU à Genève. C'est dans ce cadre précis que toutes les préoccupations devraient être soulevées et traitées.

Réponse à la question n° 2 :

La priorité doit rester le combat contre Daech, qui n'est pas terminé. Les Kurdes de Syrie sont une composante essentielle du front commun contre le terrorisme en Syrie. Nous restons solidaires avec les Kurdes de Syrie, dans le respect de la diversité ethnique et religieuse du pays, de son intégrité territoriale, ainsi que dans la perspective d'inclusion et de reconnaissance de cette diversité.

Réponse à la question n° 3 :

Nous restons attachés à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, principes que nous continuons de défendre dans toutes les enceintes internationales.

La paix en Syrie exige une contribution d'un certain nombre d'acteurs, et plus particulièrement de la Turquie. En tant que l'un des garants du processus d'Astana, la Turquie a une responsabilité particulière et un rôle essentiel à jouer. Dans le cadre du processus d'Astana, l'accord conclu sur les zones de désescalade doit être mis en œuvre, y compris dans le nord de la Syrie.

Aux acteurs de ce conflit qui n'a que trop duré, il faut répéter qu'il n'y a pas de solution militaire. Seul un processus politique mené par les Syriens conduisant à une transition pacifique et inclusive, conformément aux dispositions de la résolution 2254 du Conseil de sécurité, du 18 décembre 2015, et fondée sur les principes du communiqué de Genève du 30 juin 2012, permettra de retrouver la stabilité en Syrie. C'est la seule façon de sortir du conflit de manière durable.